



Bilatérale avec le cabinet du garde des Sceaux

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 16 mars 2026

L'**UFAP UNSa Justice** et l'**UNSa Justice** ont été reçues vendredi 13 mars par le cabinet du garde des Sceaux dans le cadre d'un échange que nous avons souhaité franc, direct et utile, autour de deux sujets majeurs que notre organisation porte avec détermination.

Le premier sujet évoqué concernait la protection de l'ensemble des Personnels Pénitentiaires, au-delà des murs, au plus près de leur quotidien, de leur foyer et de leur vie familiale.

L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé, à travers des exemples précis et concrets, la réalité d'un quotidien fait de pressions, d'intimidations, de menaces et d'agressions subies par les Personnels, parfois même avec des armes de guerre, comme l'ont tristement illustré les événements du DDPF. Ces faits ne sont ni isolés, ni anecdotiques. Bien au contraire, ils sont en forte augmentation et imposent une réponse politique forte.

Pour l'UFAP UNSa Justice, il est désormais indispensable que ce sujet soit porté devant le Parlement afin d'aboutir, demain, à une disposition législative visant une autorisation permanente du port de l'arme administrative pour l'ensemble des agents ESP, ainsi qu'une acceptation systématique de ce port pour les autres Personnels dans le cadre de l'arrêté de 1997.

Le cabinet du garde des Sceaux a indiqué partager cette revendication. Reste désormais à obtenir un écho politique majoritaire pour transformer cette nécessité en réalité. Le combat sera long, mais l'UFAP UNSa Justice le mènera jusqu'au bout, sans relâche et sans jamais renoncer.

Le second sujet abordé concerne l'évolution concrète du métier en détention, et plus particulièrement celui de la coursive, dont l'organisation n'a que trop peu évolué depuis plus d'un siècle, alors même que la société, la population pénale, les risques et les exigences en matière de sécurité ont profondément changé.

L'**UFAP UNSa Justice** a défendu les contours d'un fonctionnement nouveau, fondé notamment sur la mise en place d'équipes mobiles, afin de rompre avec l'isolement du surveillant et de ce vieux modèle figé qui consiste à affecter un agent à un étage. Les agents seuls en détention sont devenus des cibles privilégiées, sur des étages surchargés, avec des profils de détenus violents et psy de plus en plus nombreux. Ce projet permettrait de mieux protéger les collègues en établissement, de renforcer la réactivité, la cohérence des missions et la sécurité des personnels.

Dans le même temps, nous avons porté avec force le recours à l'autonomie de service. Trop souvent aujourd'hui, la gestion des services est vécue comme un outil de contrainte, voire de pression sociale sur les personnels, bien loin de ce qu'elle devrait être : un levier d'organisation au service des agents, de leurs conditions de travail et de leur vie familiale.

L'UFAP UNSa Justice revendique une véritable autonomie de service, laissée à la main des personnels organisés en équipes mobiles, leur permettant ainsi de reprendre la maîtrise de leur organisation de travail, de favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et de redonner du sens à l'engagement quotidien.

Cette évolution ne peut pas se limiter à une simple réorganisation. Elle doit également s'accompagner de nouvelles prérogatives de nature à renforcer l'autorité des surveillant(e)s.

Pour l'UFAP UNSa Justice, permettre aux personnels d'avoir un impact réel sur le parcours de peine du détenu constituerait un levier puissant. Il s'agit très clairement de restaurer l'autorité naturelle du personnel face à la population pénale et de sortir le surveillant de ce rôle réducteur de simple gestionnaire de flux en détention.

Le cabinet s'est montré particulièrement intéressé par cette approche. Par conséquent, sur la base de cet échange, d'autres rencontres devraient se tenir afin d'en dessiner plus précisément les contours.



Plus que jamais, l'UFAP UNSa Justice continuera d'être une force de proposition, fidèle à son engagement : défendre les personnels, porter leurs revendications, faire évoluer leurs métiers et améliorer concrètement leurs conditions de travail.

Le secrétaire général,
Alexandre CABY